

1er
trimestre
2024

Représentant-e-s de proximité

les réponses aux réclamations



Territoire Rennes Communauté

Le calendrier des réunions trimestrielles entre la Direction Territoriale et les Représentant-e-s de Proximité a été fixé lors de la 1ère réunion de la mandature 2023/2027. Elles auront lieu :

Mercredi 12 Juin

Mercredi 11 septembre

Mercredi 11 décembre

Dans le cadre d'un véritable dialogue social, la CGT demande que ce calendrier soit respecté et que toute modification éventuelle fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des Représentant-e-s de Proximité des Territoires du département.

La direction territoriale impose aux RP l'envoi des réclamations a minima 10 jours avant la réunion trimestrielle ! Sachant que ces réunions sont programmées autour du 10 du dernier mois de chaque trimestre, cela oblige les RP à réaliser leurs inspections sur 2 mois au lieu de 3 ce qui dégrade les conditions d'exercice de leur mandat !

La CGT dénonce cette pratique qui n'est inscrite dans aucun texte en vigueur et qui est préjudiciable au recueil des expressions des agent-e-s.

1/ Suivi Rennes Ouest

Depuis 2021, Marie-Paule TUAUX alerte sur les problèmes de sécurité liés au bâtiment : circulation entre les étages non sécurisée, pas d'issue de secours au 3ème étage, chute des briquettes de parement de la façade.

Suite aux multiples alertes, certains travaux ont été réalisés : il n'est plus possible de passer d'un étage à l'autre sans le badge. Cependant, l'absence d'issue de secours au 3ème étage et la chute des briquettes perdurent.

Depuis peu, il n'est plus possible de recevoir les demandeur-euse-s d'emploi au 3e étage. Quelle en est la raison ?

Quand la réalisation d'un escalier de secours identiques aux autres bâtiments est-elle programmée ?

La direction se retranche derrière la notice sécurité du bâtiment qui ne prévoit pas d'accueil du public au 3ème étage et derrière les préconisations stipulées dans l'autorisation donnée par le SDISS pour ne pas intervenir auprès du bailleur afin de réaliser les travaux d'issue de secours.



Rennes Centre
Rennes Est
Rennes Ouest
Rennes Nord
Rennes Sud
DT 35

Votre RP
CGT
Marie-
Paule
TUAUX



La CGT s'étonne que la direction se rende compte plusieurs années après l'aménagement dans les locaux de Rennes Ouest que le public ne pouvait pas être reçu au 3ème étage ! La CGT s'interroge sur l'absence d'escalier extérieur jusqu'au 3ème étage sur ce bâtiment alors que tous les autres bâtiments en possède un ??? Les règles de sécurité sont-elles différentes d'un bâtiment à un autre ? D'une entreprise à une autre ? La CGT réitère son alerte quant aux risques encourus par les agent-e-s qui travaillent au 3ème étage en cas d'incendie notamment.

2/ Suivi Rennes Ouest bis

Suite aux nombreux débris tombés de la façade la dernière semaine de février, un déblaiement a été effectué le jeudi 29 février et le démarrage des travaux est enfin prévu.

Ces travaux vont engendrer des nuisances sonores permanentes et quotidiennes ne permettant pas aux agent-e-s de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

La direction connaît-elle le calendrier prévisionnel des travaux et va-t-elle mettre en place du télétravail exceptionnel pour l'ensemble des agent-e-s pendant cette période ?

La direction indique qu'au vu de l'accélération de la dégradation des façades (chute des briquettes de parement), il a été décidé une intervention de l'entreprise GASNIER pour l'installation dès le vendredi 08 mars après-midi : d'une protection au-dessus de l'accès du public (façade avant du bâtiment) afin de sécuriser durablement l'entrée du bâtiment et d'une protection sur l'arrière du bâtiment jusqu'à l'entrée de la salle détente (située à 3 m de l'angle du bâtiment) afin qu'une personne puisse matin et soir ouvrir et fermer le bâtiment. Elle ajoute qu'une assemblée générale de la copropriété doit se tenir fin mars au cours de laquelle la réalisation des travaux de réfection des façades doit être votée. Des consignes d'accès ont également été communiquées auprès des agent-e-s. La mobilisation du télétravail exceptionnel sera étudiée dès connaissance de la date des futurs travaux.

L'alerte réalisée par Marie-Paule TUAUX concernant la chute des briquettes de parement remonte à décembre 2020 !

Il aura fallu plus de 3 ans et demi pour que des mesures pérennes soient prises pour garantir la sécurité des agent-e-s et du public !

Territoire Rennes Communauté
Rennes Centre / Rennes Est / Rennes Nord
Rennes Ouest / Rennes Sud / DT 35

Votre RP CGT : Marie-Paule TUAUX
RP-bretagne.tuaux@francetravail.fr



LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS

C'est le moment de se rassembler !
Je choisis un syndicat qui propose et qui agit.
Je me syndique à la CGT Pôle Emploi Bretagne

